

retien de voies ferrées entre des points spécifiés, en Ontario, sur les lignes transcontinentales desdites compagnies de chemin de fer.

POURSUITES RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU—DÉSISTEMENT

Question n° 2074—**M. Smith:**

Depuis le 8 avril 1963, s'est-il présenté des cas où le gouvernement n'a pas entamé ou continué des poursuites en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, alors que de telles mesures avaient été recommandées au gouvernement avant cette date? Dans l'affirmative, combien y a-t-il eu de cas semblables?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** Il s'est présenté trois cas, depuis le 8 avril 1963, où le gouvernement n'a pas entamé ou continué des poursuites en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, alors que de telles mesures lui avaient été recommandées avant cette date. Dans l'un des cas, faute d'avoir bien saisi les instructions, le contri-

buable avait cru que le paiement d'une amende classerait l'affaire; dans un autre, la preuve ayant été réexaminée sur l'avis de l'avocat, il fut décidé qu'au lieu d'un délit de fraude, il s'agirait d'une matière civile; pour ce qui est du troisième, après la mort de témoins importants, le délai pour intenter des poursuites a expiré avant qu'on puisse recueillir de nouvelles preuves.

BATEAUX DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—CÔTE OUEST

Question n° 2081—**M. Basford:**

Quels sont les noms, dimensions, ports d'attache et buts ou usages projetés de tous les bateaux, motorisés de la Gendarmerie royale d'une longueur totale de 20 pieds ou plus, en station sur la côte ouest?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** La Gendarmerie royale du Canada a quatorze bateaux motorisés d'une longueur totale de 20 pieds ou plus en station sur la côte ouest. Ce sont:

Nom du bateau	Longueur	Port d'attache
Vedette à moteur <i>Victoria</i>	92'	Esquimalt (C.-B.)
Patrouilleur <i>Tofino</i>	65'	Ocean-Falls (C.-B.)
Patrouilleur <i>Nanaimo</i>	65'	Prince-Rupert (C.-B.)
Patrouilleur <i>Masset</i>	65'	Campbell-River (C.-B.)
Patrouilleur <i>Ganges</i>	65'	Port-Alberni (C.-B.)
Patrouilleur <i>Alert</i>	65'	Alert-Bay (C.-B.)
Patrouilleur <i>Sidney</i>	55'	Ganges (C.-B.)
Patrouilleur <i>Little Bow II</i>	55'	Powell-River (C.-B.)
Patrouilleur <i>Advance</i>	35'	Vancouver (C.-B.)
Patrouilleur <i>Westview</i>	35'	Gibsons (C.-B.)
Patrouilleur <i>Tahsis</i>	35'	Tahsis (C.-B.)
Vedette à moteur <i>Fort St. James</i>	29'	Port-St-James (C.-B.)
Vedette à moteur <i>Port Alice</i>	26'	Port-Alice (C.-B.)
Vedette à moteur <i>Fraser</i>	26'	Vancouver (C.-B.)

Ces bateaux servent à l'application des lois fédérales et provinciales dans les eaux de la côte du Pacifique et, de plus, ils servent de détachements maritimes de police dans les régions isolées qui ne sont pas accessibles aux détachements terrestres ordinaires. Ils servent aussi au transport du personnel de la police dans les cas où d'autres moyens de transport ne sont pas disponibles. Ces bateaux assistent, au besoin, l'Aviation royale du Canada dans ses opérations de recherche aérienne et de secours. Ils aident aussi d'autres services de l'État et, au besoin, transportent des personnes gravement malades depuis des régions isolées jusqu'aux hôpitaux, quand on ne dispose pas d'autres moyens de transport.

MAYERTHORPE (ALB.)—NOUVELLES CASERNES DE LA GENDARMERIE ROYALE

Question n° 2136—**M. Horner (Jasper-Edson):**

Le gouvernement a-t-il l'intention de construire de nouvelles casernes pour la Gendarmerie royale à Mayerthorpe, en Alberta; dans le cas de l'affirmative, quand le fera-t-il?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** On a l'intention d'offrir de nouvelles casernes à la GRC à Mayerthorpe, en Alberta, d'ici deux ans. Elles seront construites par l'État lui-même ou par l'entreprise privée, qui les louerait à bail à la Gendarmerie.

GARDIENS DE PÉNITENCIER MUNIS DE MATRAQUES

Question n° 2145—**M. Howard:**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, a-t-on fourni à des fonctionnaires de pénitenciers du Canada des matraques ou autres armes semblables et, dans le cas de l'affirmative, combien de fonctionnaires (par pénitencier) en ont été pourvus?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1964, on a distribué des matraques ou autres armes semblables à des fonctionnaires des pénitenciers du Canada de la façon suivante: Au pénitencier de Dorchester, 7; au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, 7; au pénitencier du Manitoba, 1; au pénitencier de Saskatchewan, 3; au pénitencier de Colombie-Britannique, 11.